

Date de convocation : 28 mars 2023
Date d'affichage : 28 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13 (3 procurations)

L'an **deux mil vingt-trois**, le **quatre avril** à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, LEMOUCHE Grégory, MARTIN Romuald, Mmes BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Absents excusés : M. GRUAU Francis (procuration à M. MARTIN Romuald), REYNAERT Johan (procuration à M. COUTARD Franck), DULUARD Alexandre, Mme AGIN Christine (procuration à Mme BRIFFAULT Agnès).

Secrétaire de séance : M. LEMOUCHE Grégory.

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

1. COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : approbation des comptes administratifs et de gestions 2022.
2. COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : affectation des résultats 2022.
3. COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : vote du budget primitif 2023
4. TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition pour 2023
5. SUBVENTIONS : année 2023
6. RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES : Demande pour maison 11 rue des échelles.
7. Demande d'implantation de clôture au niveau du cimetière par un riverain.
8. Divers

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2023 a été validé par l'ensemble des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF année 2022 – Budget Assainissement

Délibération n° 2023-03-04

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré de la salle au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	<i>DÉPENSES ou DÉFICIT *</i>	<i>RECETTES ou EXCÉDENT</i>	<i>DÉPENSES ou DÉFICIT *</i>	<i>RECETTES ou EXCÉDENT</i>
Résultats reportés		76595.31		1834.79
Opérations l'exercice	23337.84	24365.18	11702.71	12674.46
TOTAUX	23337.84	100960.49	11702.71	14509.25
Résultats de clôture	0	77622.65	0	2806.54
Restes à réaliser	0	0	0	0
TOTAUX CUMULÉS	0	77622.65	0	2806.54

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT exercice 2022 – Budget Assainissement

Délibération n° 2023-03-05

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 77 622.65 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs	: +	76 595.31 €
b) au titre de l'exercice arrêté	: +	1 027.34 €
c) soit un résultat à affecter	: +	77 622.65 €

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif.....	:	+ 2 806.54 €
b) solde des restes à réaliser en Investissement...	:	0.00 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2022 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068).....	:	0.00 €
b) Report d'excédent de fonctionnement (002)	: +	77 622.65 €
c) Report d'excédent d'Investissement (001)	: +	2 806.54 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2022 – Budget Assainissement

Délibération n° 2023-03-06

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 – Budget Assainissement

Délibération n° 2023-03-07

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :	98 710.43 €
Section d'Investissement :	15 481.00 €

Et autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Arrivée de M. DULUARD Alexandre : Présents : 11

Votants : 14 (3 procurations)

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, DULUARD Alexandre, LEMBOUCHER Grégory, MARTIN Romuald, Mmes BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Absents excusés : M. GRUAU Francis (procuration à M. MARTIN Romuald), REYNAERT Johan (procuration à M. COUTARD Franck), Mme AGIN Christine (procuration à Mme BRIFFAULT Agnès).

COMPTE ADMINISTRATIF année 2022 – Budget Commune**Délibération n° 2023-03-08**

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré de la salle au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés	0	267686.92	38369.88	0	38369.88	267686.92
Opérations l'exercice	372290.09	512365.47	195663.55	144345.57	567953.64	656711.04
TOTAUX	372290.09	780052.39	234033.43	144345.57	606323.52	924397.96
Résultats de clôture	0	407762.30	89687.86	0	89687.86	407762.30
Restes à réaliser	0	0	778.80	48160.00	778.80	48160.00
TOTAUX CUMULÉS	0	407762.30	42306.66	0	0	365455.64

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT exercice 2022 – Budget Commune**Délibération n° 2023-03-09**

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 407 762.30 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs : + **267 686.92 €**
b) au titre de l'exercice arrêté : + **140 075.38 €**
c) soit un résultat à affecter : + **407 762.30 €**

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif..... : **- 89 687.86 €**
b) solde des restes à réaliser en Investissement... : **+ 47 381.20 €**

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2022 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068)..... : **42 306.66 €**
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) : + **365 455.64 €**
c) Report déficit d'Investissement (001) : **- 89 687.86 €**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2022 – Budget Commune

Délibération n° 2023-03-10

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 – Budget Commune

Délibération n° 2023-03-11

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :	816 405.64 €
Section d'Investissement :	150 166.66 €

Et autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

TAXES DIRECTES LOCALES année 2023

Délibération n° 2023-03-12

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le niveau des ressources fiscales directes locales.

Le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 sont les suivants :

- taxe foncière sur le bâti	35.52 %
- taxe foncière sur le non bâti	29.01 %
- taxe d'habitation	16.94 %

BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS année 2023Délibération n° 2023-03-13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- A l'unanimité

Génération mouvement de Brains sur Gée	400 €
APE du SIVOS de la Gée	200 €
Tracto cross	200 €
Don du sang (Brûlon)	100 €
Classe théâtre	400 €
Projet culturel Poésie (écoles de Coulans)	318 €

- M. Coutard Franck, Président de Brains Animation, ne prend pas part au vote. Avec 13 voix pour.
Association Brains Animation 1 000 €

Montant total des subventions versées pour 2023 : 2 618 €

Il n'a pas été attribué de subvention aux autres demandes présentées.

BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION année 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALEDélibération n° 2023-03-14

Après en avoir délibéré et conformément au budget primitif 2023 de la commune, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 4 500 € au Centre Communal d'Action Sociale de Brains sur Gée.

DESIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) au sein de la LBN Communauté.Délibération n° 2023-03-15

M. le Maire présente le courrier reçu par LBN Communauté, nous demandant de nommer un membre titulaire et un membre suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, sont désignés :

- Membre titulaire : M. BAPTISTA Paulo
- Membre suppléant : M. LEBOUCHER Grégory

RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES : Demande pour maison 11 rue des échelles.

M. Le Maire présente une demande de raccordement au réseau d'eaux usées pour la maison située 11 rue des échelles.

Après en avoir discuté, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE CLOTURE AU NIVEAU DU MUR DU CIMETIERE PAR UN RIVERAIN

M. le Maire expose la demande d'un riverain du cimetière qui souhaite mettre une clôture en appui sur le mur du cimetière.

Après en avoir discuté, l'ensemble des membres du conseil municipal refuse cette demande d'implantation sur le mur du cimetière. Revoir avec la personne concernée, si une autre alternative serait envisageable pour limiter les désagréments du cimetière.

POINTS DIVERS :

CONSEIL CITOYEN TERRITORIAL

M. le Maire informe que LBN Communauté a créé un Conseil Citoyen Territorial. Pour se faire, il est nécessaire de nommer un habitant (non élu) par thématique suivantes :

- « **Construire un territoire durable** » aborde les sujets d'urbanisme, économie, environnement, gestion des déchets, mobilité...
- « **Des politiques pour tous** » aborde les sujets petite enfance, enfance, jeunesse, social, culture, santé, tourisme, sports...

Après discussion, le Conseil Municipal lance un appel via les réseaux sociaux.

M. BAPTISTA Paulo informe que la Société Levrard est passée pour examiner le réseau d'assainissement rue de Jaguenet. Le réseau est plutôt en bonne état par contre il en ressort que la maison située 2 rue de Jaguenet n'est pas raccordable car le réseau ne passe pas par là.

M. BAPTISTA Paulo prévient, les élus, que le Tilleul situé à côté de l'école est tombé suite au vent violent de ces derniers jours. M. CADORET, enseignant de l'école, souhaiterait conserver une partie du tronc et des branches pour réaliser un projet avec les enfants. Les Elus sont d'accord sur le principe mais souhaitent plus de précisions concernant ce projet.

Les arbres qui étaient tombés au niveau du bois des Touches vont pouvoir être coupés et ramassés. Un appel est lancé via les réseaux sociaux, pour connaître les personnes qui seraient intéressées pour récupérer ce bois.

Pour information, Rémi étant en arrêt de travail jusqu'au 6 juin :

- il est nécessaire de trouver une solution pour le nettoyage des WC publics. Nous proposons à l'agent qui s'occupe déjà du ménage de la mairie.
- il faut également trouver une solution pour la tonte. Contacter une entreprise privée, un CAT ou une embauche temporaire

Mme BRIFFAULT Agnès présente un devis pour mise en copeaux des branches qui sont stockées au parc des Touches pour un montant de 588 € TTC.

Mme BRIFFAULT Agnès présente un devis de l'entreprise TOQUÉ pour le démoussage de la toiture de l'église qui s'élève à 3044.35 € TTC. Tous les élus sont d'accord pour que M. le Maire valide ce devis.

Mme BRIFFAULT Agnès informe que la LBN va refaire le chemin des harmonières, ce chemin étant mitoyen avec Coulans sur Gée, cela aurait un coût de 2735 € TTC. Tous les élus sont d'accord.

Mme BRIFFAULT Agnès est dans l'attente d'un devis pour le remplacement de la terrasse du commerce, un conseil municipal exceptionnel aura lieu pour faire le choix et valider le devis.

Il faut contacter M. Lusson pour le problème de fissure au-dessus de la porte du commerce car c'est lui qui avait monté le store métallique.

Mme GUERRIER Mathilde a rencontré Mme LEBORGNE qui s'occupe de la bibliothèque, celle-ci a demandé s'il était possible de commander un nouveau présentoir pour des BD. Les Elus sont d'accord.

Mme LOUVEAU Béatrice informe que Mme COTTON du bistrot du village recherche du personnel pour l'aider.

Mme LOUVEAU Béatrice signale que la commande des conteneurs et caches a été passée et qu'elle sera livrée sous 4 à 7 semaines livraison chez Emilie. Il faudra prévoir de démonter le bac à déchets actuel en béton pour libérer la place. Cela se fera sur un samedi Alexandre, Grégory et Paulo se sont portés volontaires.

Mme LOUVEAU Béatrice informe que le devis pour restaurer la chapelle du cimetière a été validé, pour que la facture soit moins élevée, il faudrait de la main d'œuvre pour aider à démonter.

Mme GUITTET Emilie porte à la connaissance des autres élus que la secrétaire du Sivos de la Gée a démissionné, (refus de mise à disposition de Mme Lebon) et que quelqu'un aurait été recruté pour la garderie du matin et la surveillance du midi.

M. LÉBOUCHER Grégory connaît quelqu'un qui pourrait être intéressé pour remplacer Rémi, demander à cette personne d'envoyer son CV.

M. DULUARD Alexandre expose avoir un devis concernant le broyage des branches et terre au niveau du parc des touches pour un montant de 380 € HT, un autre devis pour le broyage des branches au city stade pour un montant de 150 € HT.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h15

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 9 mai 2023 à 20h30

REPertoire

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	n° (1)	n° (2)	thème nomenclature	objet	page
04/04/23	2023-03-04	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	<u>COMPTE ADMINISTRATIF année 2022 – Budget Assainissement</u>	2023-006
04/04/23	2023-03-05	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	<u>AFFECTATION DU RESULTAT exercice 2022 – Budget Assainissement</u>	2023-007
04/04/23	2023-03-06	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2022 – Budget Assainissement</u>	2023-007
04/04/23	2023-03-07	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	<u>BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 – Budget Assainissement</u>	2023-007
04/04/23	2023-03-08	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	<u>COMPTE ADMINISTRATIF année 2022 – Budget Commune</u>	2023-008
04/04/23	2023-03-09	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	<u>AFFECTATION DU RESULTAT exercice 2022 – Budget Commune</u>	2023-008
04/04/23	2023-03-10	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2022 – Budget Commune</u>	2023-009
04/04/23	2023-03-11	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	<u>BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 – Budget Commune</u>	2023-009
04/04/23	2023-03-12	7.2.1	Vote des taux de fiscalité locale	<u>TAXES DIRECTES LOCALES année 2023</u>	2023-009
04/04/23	2023-03-13	7.5.2	Subventions aux associations	<u>BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS année 2023</u>	2023-010
04/04/23	2023-03-14	7.5.3	Subventions autres	<u>BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION année 2023 AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE</u>	2023-010
04/04/23	2023-03-15	5.7.6	Intercommunalité autres	<u>DESIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) au sein de la LBN Communauté.</u>	2023-010

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : 13/04/2023

- publication : 13/04/2023

SIGNATURESLe Maire
BAPTISTA PauloLe Secrétaire de séance
LEBOUCHER Grégory